



Commune de Saint-Chef

1, place de la Mairie

38890 Saint-Chef

Rapport d'Orientation Budgétaire

2026

Présentation au conseil municipal du 28/01/2026

Sommaire

1 – INTRODUCTION	3
2 - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL	3
3 - LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026	4
4- LA COMMUNE DE SAINT-CHEF ET SES ORIENTATIONS POUR 2026	5
5 - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE & ÉLÉMENTS D'ANALYSE	5
5.1 les résultats 2025	5
5.2 les ratios et l'analyse financière	6
5.3 les dépenses de fonctionnement	7
5.4 les recettes de fonctionnement	7
5.5 les dépenses d'investissement	8
5.6 les recettes d'investissement	8
5.7 la fiscalité	9
5.8 la dotation globale de fonctionnement	9
5.9 la dette	9
6 - LES RESSOURCES HUMAINES	10
7 - LE BUDGET 2026 : HYPOTHÈSES	11
7.1 l'évolution des recettes de fonctionnement	11
7.2 l'évolution des dépenses de fonctionnement	11
7.3 Les restes à réaliser	13
7.4 l'évolution des dépenses d'investissement	14
7.5 l'évolution des recettes de fonctionnement	15
7.6 conclusions	15

1. INTRODUCTION

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le débat d'orientation budgétaire constitue une étape réglementaire et essentielle de la procédure budgétaire. Il se déroule dans les 10 semaines qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif. Il a pour objectif d'informer et d'éclairer quant aux choix opérés ou à opérer, aux priorités et arbitrages donnés ou à donner, préalablement au vote du budget primitif.

Le débat s'appuie sur le **rapport d'orientation budgétaire (ROB)**, ce rapport doit comporter (article D.2312-3, CGCT) :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, et les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes, et une présentation des autorisations de programme le cas échéant ;
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La commune de Saint-Chef est dotée d'un seul budget.

Elle adoptera son budget primitif pour l'exercice 2026 lors du conseil municipal du 24 février 2026. Lors de cette séance sera adopté le Compte Financier Unique (CFU) 2025, retraçant la réalisation des budgets de l'exercice précédent.

L'année 2026 doit permettre de poursuivre le déploiement des projets municipaux.

2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL

Pour cette année, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) est projetée à +0,7%. Les projections pour 2026 portent une croissance en légère hausse autour de +1%.

Evolution en % (source banque de France 15-09-2025)	2024	2025	2026
Croissance du PIB réel	1.1	0.7	0.9
Taux de variation des prix à la consommation	2.3	1.0	1.3
Taux de chômage (<i>France entière, fin d'année</i>)	7.4	7.5	7.6

Les projections de l'inflation autour de +1,1% sur l'année 2025 selon la Haute Autorité des Finances Publiques (HAFP) semblent plausibles et partagées par l'ensemble des institutions auditionnées. En 2026, l'inflation est projetée dans le PLF à + 1,3%, projection également globalement partagée.

Emploi

Les hypothèses gouvernementales relatives à la progression de la masse salariale apparaissent optimistes. Pour 2025, la croissance attendue de +1,8 % repose sur une accélération en fin d'année qui contraste avec une hausse limitée à +1,3 % au premier semestre et un ralentissement de l'emploi et des salaires lié à la baisse de l'inflation. Pour 2026, le PLF anticipe une progression de la masse salariale de +2,3 % dans le secteur marchand non agricole, une prévision jugée élevée par le Haut Conseil des finances publiques.

Finances publiques

Le PLF pour 2026 s'inscrit, comme les exercices précédents, dans un contexte d'incertitudes institutionnelles et budgétaires. Il prolonge les orientations de 2025, avec une volonté affirmée de l'État de faire contribuer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques. Si les collectivités sont pleinement conscientes de ces enjeux, les données disponibles montrent que l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement demeure globalement maîtrisée, tout comme les niveaux de déficit et d'endettement locaux.

Selon le gouvernement, le déficit public sur l'année 2025 doit être ramené à 5,4% du PIB (5,8% du PIB en 2024). Il se fixe l'objectif dans le PLF de réduire le déficit à 4,7% du PIB pour l'exercice 2026. Pour le HCFP, cet objectif n'est qu'hypothétique un « relâchement de la cible » pouvant aller jusqu'à 5% du PIB a été évoqué.

3. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

L'environnement législatif incertain

La pression sur les finances locales continue d'être forte et les perspectives incertaines

Si le contexte politique dans lequel a eu lieu l'élaboration de la loi de finances pour 2025 était singulier, le contexte pour le PLF 2026 est d'autant plus instable et les projections difficiles à appréhender.

Le PLF confirme la volonté de faire participer les collectivités à l'effort de redressement du déficit public.

Qualifié par le gouvernement de « juste », cet effort est bien supérieur à l'effort de 2025.

Il convient cependant de rappeler que la part de l'endettement des collectivités locales dans le PIB n'a pratiquement pas augmenté depuis plusieurs décennies tout comme leur pourcentage dans la dépense publique.

Recettes de TVA et compensations fiscales

La suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE a été compensée par l'affectation d'une fraction de TVA aux collectivités, avec la garantie initiale d'une recette dynamique. Toutefois, la loi de finances pour 2025 a gelé cette fraction de TVA au niveau de 2024. Le PLF 2026 prévoit désormais d'encadrer sa progression en minorant la dynamique positive de l'inflation. Cette mesure sera toutefois neutre en 2026, les recettes nationales de TVA étant anticipées en baisse.

Par ailleurs, le PLF 2026 restreint le champ des dépenses éligibles au FCTVA aux seules dépenses d'investissement, excluant notamment les dépenses d'entretien, ce qui pénalise particulièrement les collectivités exerçant des compétences en matière de voirie et de patrimoine.

Dotations de l'État et mécanismes de péréquation

Le PLF 2026 prévoit le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), ce qui se traduit par une baisse en euros constants du fait de l'inflation. Les hausses ciblées de la DSU, de la DSR et de la dotation d'intercommunalité sont financées par une diminution globale de la DGF, impactant à la baisse les parts forfaitaires. Le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) est également en forte diminution.

Réduction des soutiens à l'investissement : le fonds vert

Le fonds vert, destiné à soutenir l'adaptation des collectivités au changement climatique, connaît une nouvelle contraction significative en 2026. Après une première réduction en 2025, son enveloppe serait ramenée à 650 M€, accentuant les contraintes pesant sur la capacité d'investissement des collectivités.

Enjeux pour les collectivités

Les orientations du PLF 2026 renforcent les contraintes financières pesant sur les collectivités territoriales. Cette rigueur budgétaire est susceptible de freiner l'investissement public local, de réduire l'autofinancement et d'accroître le recours à l'endettement, avec des effets potentiellement contre-productifs sur l'action publique locale.

4. LA COMMUNE DE SAINT-CHEF ET SES ORIENTATIONS POUR 2026

Une gestion rigoureuse au quotidien permet de contenir les dépenses de fonctionnement en deçà des prévisions. Cette maîtrise favorise la constitution d'un excédent de fonctionnement, destiné à renforcer l'autofinancement du budget d'investissement.

Le niveau soutenu des dépenses d'investissement traduit l'avancement des projets communaux. Dans ce contexte, la recherche de subventions constitue un enjeu majeur pour l'équilibre des financements. Certaines demandes de subventions, déposées en cours d'exercice, peuvent ne pas être inscrites au budget primitif afin d'éviter toute surestimation des recettes.

Pour 2026, la stratégie de la commune vise à poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de préserver des marges de manœuvre en matière d'investissement. Le taux de la taxe foncière demeurera inchangé ; seules les évolutions des bases fiscales contribueront à la progression des recettes.

Enfin, des projets d'acquisition de bâtiments nécessiteront le recours à un emprunt compris entre 1 et 1,2 M€ :

- Pavillon de Loras : acquisition et frais de notaire pour 380 000 €
- Pavillon Contamin : acquisition, frais de notaire et quelques travaux pour 700 000 €
- Bureau de tabac : acquisition et frais de notaire pour 162 000 €

5. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE & ÉLÉMENTS D'ANALYSE

5.1 LES RÉSULTATS 2025

		CA 2023	CA 2024	CA 2025 estimé
Fonctionnement	Dépenses	2 915 593.03	3 677 346.70	3 168 906.77
	Recettes	3 586 881.03	4 175 113.17	3 982 380.18
	Résultats	671 288.00	467 766.47	813 473.41
	Report exercice N-1	970 233,96	81 775.71	249 042.18
	Excédent	1 641 521.96	579 542.18	1 062 515.59
			CA 2023	CA 2024
Investissement	Dépenses	3 072 710.60	2 575 151.21	1 997 963.00
	Recettes	2 427 093.85	3 008 832.05	2 466 596.91
	Résultats de l'exercice	-645 616.75	433 680.84	468 633.91
	Excédent reporté	-463 265,62	-1 013 967.37	-580 286.53
	Résultats de l'exercice	-1 108 882.37	-580 286.53	-111 652.62
	Résultat de clôture	532 639.59	-744.35	950 862.97
RAR	RAR - dépenses	-1 548 364,91	-762 263.24	-786 372.80
	RAR - recettes	727 491,32	1 183 606.98	600 445.26
	RAR solde	-820 873,59	419 355.74	-185 927.54
		-288 234.00	418 611.39	764 935.43

La collectivité dégage en 2025 environ 1 062 500 € d'excédent de fonctionnement qui vont permettre de contribuer à réaliser des investissements durables sur le mandat.

5.2 LES RATIOS & L'ANALYSE FINANCIÈRE

Année	2022	2023	2024	Estimation 2025	Evolution 2025/2024
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	3 308 613	3 567 411	4 171 569	3 958 267	-5.11%
Dont Produits de cession (775)	10 000	0.00	455 985	0.00	
<i>RRF sans les produits de cession</i>	<i>3 298 623</i>	<i>3 567 411</i>	<i>3 715 584</i>	<i>3 958 267</i>	<i>6.53 %</i>
Dépenses Réelles de Fonctionnement	2 502 849	2 712 296	2 917 679	2 835 886	-2.80%
Dont dépenses exceptionnelles (67)	486	372	450.00	0.00	
Épargne brute	741 374	837 079	797 905	1 122 381	+40.67%
Taux d'épargne brute %	22,78 %	23,47 %	19.13 %	28.35 %	
Amortissement de la dette 16 et (1641)	152 041 (148 568)	153 747 (152 291)	165 510 (162 630)	173 341 (169 189.46)	+5.37 % (+4.03%)
Épargne nette	591 070	684 778	635 274	952 925	+50%
Encours de dette	1 540 087	1 383 748	1 221 118.00	1 051 929	-13.86 %

Définitions

Recettes Réelles de Fonctionnement = recettes totales de fonctionnement moins les opérations d'ordre de fonctionnement (042)

Dépenses Réelles de Fonctionnement = dépenses totales de fonctionnement moins les dépenses d'ordre de fonctionnement (042)

Épargne brute = recettes réelles - produits de cessions – dépenses réelles

Taux épargne = épargne brut / recettes réelles

Épargne nette = épargne brut - remboursement dette

L'article R 2313-1 du CGCT énonce des ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire ;

Ratios / années L'article R 2313-1 du CGCT énonce des ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire ;	Saint-Chef				Ratios (1)
	2022 (2)	2023 (2)	2024 (2)	2025 Estimé (2)	
Population prise en compte	3780	3780	3890	4008	
R1 - Dépenses Réelles de Fonctionnement €/habitant	662.59	722.27	750.05	707.56	960.00
R2 - Fiscalité directe €/habitant	349.63	377.93	388.56	432.59	529.00
R3-Recettes réelles de Fonctionnement €/habitant	875.29	943.72	1072.38	987.59	1 179.00
R4 -Dépense d'équipement €/habitant	469.66	765.53	618.59	405.57	380.00
R5 - Dette €/habitant	407.43	366.07	313.91	262.46	726.00
R6 - DGF €/habitant	166.76	171.08	171.79	174.59	160.00
R7 - Dépenses de personnel/DRF	45.85	45.41	45.09	46.3	53 %
R9 – (DRF + capital de la dette) /RRF	80.19	80.80	73.84	75.92	88 %
R10 - Dépenses d'équipement / RRF	53.66	81.12	57.68	41.07	32 %
R11 - Encours de la dette /RRF	46.55	38.79	29.27	26.58	62 %

- (1) Source DGCL – donnée DGFIP, compte de gestion, budgets principaux – opérations réelles ; population INSEE (population totale en 2022 – année de référence 2019) Hors gestion active de la dette – Champ : France métropolitain – communes de 3500 à 50000 habitants, communes ni touristiques ni de montagne Source www.collectivites-locales.gouv, données 2023
- (2) Calcul mairie

5.3 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2024	BP 2025	CA 2025 Estimation	Écart en € CA25/CA24	Écart % CA25/CA24
11 - Charges à caractère générale	1 145 988.80	1 422 042.00	1 085 942.44	-60 046.36	-5.24
12 - Charges de personnel	1 315 521.55	1 458 200.00	1 312 933.30	-2 588.25	-0.20
14 - Impôts et taxes	208 981.68	208 982.00	208 981.68	0.00	0.00
65 - Charges de gestion courante	204 570.82	220 480.00	192 861.93	-11 708.89	-5.72
66 - Charges financières	40 969.88	34 571.00	34 542.91	-6 426.97	-15.69
67 - Charges exceptionnelles	450.00	1 500.00	0.00	-450.00	
68 - Dotations aux provisions	1 196.64	625.00	623.76	-572.88	-47.87
TOTAL Dépenses réelles	2 917 679.37	3 346 100.00	2 835 886.02	-81 793.35	-2.8
023 - Virement à la section d'investissement		530 019.18			
42 -Opération d'ordre transfert entre section	759 358.83	367 644.00	333 020.75	-426646.58	-56.2
TOTAL	3 677 346,70	4 243 763.18	3 168 906.77	-508 439.93	-13.80

Les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une baisse d'environ 2.80 % en 2025, pour s'établir à 2 835 886.02 (- 81 793.35).

Au chapitre 11, charges à caractère générale, malgré certains comptes en augmentation, des diminutions sont notées sur l'énergie, le carburant, les fournitures d'entretien, les fourniture administratives et l'entretien de la voirie. Une analyse plus fine sera proposée lors du vote du compte financier unique.

Au chapitre 65, la diminution s'explique notamment par subvention pour la classe de neige (10 000 €) qui n'est versée que tous les 2 ans. De plus en 2025 la commune de Montcarra n'a pas réclamé la subvention pour la participation aux frais de scolarité des enfants de saint-Chef scolarisés à Montcarra.

5.4 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CA2024	BP 2025	CA 2025 estimé	Écart en € CA25/CA24	Écart % CA25/CA24
013 – Atténuation de charges	19 715.71	17 500.00	20 353.94	638.23	+3.24
70 - Produits de services	286 154.89	284 700.00	298 921.97	12 676.08	+4.46
73 - Impôts et Taxes	435 738.54	411 244.00	411 302.46	-24 436.08	-5.61
731 - Fiscalité locale	1 675 322.81	1 699 071.00	1 733 867.00	+58 544.19	+3.49
74 - Dotations / participation	1 016 512.35	1 041 495.00	1 080 096.95	63 584.60	6.26
75 - Produits de gestion courante	281 826.69	410 096.44	410 118.00	128 291.31	45.52
76 – Produits financiers	14.61	15.00	13.81	-0.80	-5.48
77 - Produits exceptionnels	456 283.24	250.00	3 326.37	-452 956.87	-99.27
78- Dépréciation, provisions	0.00		266.76		
Total recettes réelles	4 171 568.84	3 967 775.00	3 958 267.26	-213 301.58	-5.11
042 - Opération d'ordre de transfert	3 544.33	26 679.00	24 112.92	20 568.59	
TOTAL	4 175 113.17	3 994 454.00	3 982 380.18	-192 732.99	-4.62

Les recettes réelles de fonctionnement ont baissé de 5.11 % entre 2024 et 2025, pour s'établir à 3 958 267.26 € (- 213 301.58 €).

Cette diminution s'explique principalement par le compte 775 « produits de cessions d'immobilisations » en lien avec les ventes du terrain de l'EHPAD et l'ex maison du directeur de l'IME.

5.5 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	CA 2024	BP 2025	CA 2025 estimé	Ecart CA 2025/2024
20 - Immobilisations incorporelles - NI	5 967.60	12 400.00	2 654.76	-3 312.84
204 - Subventions - NI	1 074.97	30 000.00	11 810.60	+10 735.63
21 - Immobilisations corporelles - NI	183 289.71	166 335.50	51 534.86	-131 754.85
Opérations d'équipement (toutes les OP)	2 215 980.52	2 967 573.13	1 559 519.66	-656 460.86
13 - Subventions d'investissement	784.00	28 230.00	28 230.00	+27 446.00
16 - Emprunts et dettes assimilés	164 510.08	173 606.00	173 341.39	+8 831.31
TOTAL dépenses réelles	2 571 606.88	3 378 144.63	1 827 091.27	-744 515.61
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	3 544.33	26 679.00	24 112.92	+20 568.59
041-Opérations patrimoniales		258 955.98	146 758.81	+146 758.81
TOTAL Dépenses d'ordre	3 544.33	285 634.98	170 871.73	167 327.40
TOTAL	2 575 151.21	3 663 779.61	1 997 963.00	-577 188.21

On constate une diminution :

- des dépenses réelles d'investissement de 29 %
- des dépenses totales d'investissement de 22 %

5.6 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes	CA 2024	BP 2025	CA 2025 Estimé	Ecart CA 2025/2024
13 - Subvention d'équipement	415 210.52	1 886 129.98	1 321 978.41	+906 767.89
20 - Immobilisations incorporelles	20 962.01	7 440.00	15 092.91	-5 869.10
204 -Subvention d'équipement	0.00	0.00	97.86	+97.86
21 - Immobilisations corporelles	17 641.98	0.00	13 108.62	-4 533.36
23- Immobilisations en cours	0.00	0.00	502.45	+502.45
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 793 250.21	640 377.00	631 215.89	-1 162 034.32
<i>FCTVA</i>	<i>273 123.27</i>	<i>249 877.00</i>	<i>249 877.37</i>	<i>-23 245.90</i>
<i>Taxe aménagement</i>	<i>55 295.69</i>	<i>60 000.00</i>	<i>50 838.52</i>	<i>-4 457.17</i>
<i>Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>1 464 831.25</i>	<i>330 500.00</i>	<i>330 500.00</i>	<i>-1 134 331.25</i>
165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 100.00	3 500.00	4 821.21	+2 721.21
024 - Produits de cession		550 000.00		0.00
Total des recettes réelles	2 249 164.72	3 087 446.98	1 986 817.35	-262 34737
021 - Virement de la section d'investissement		530 019.18		
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	759 667.33	367 644.00	333 020.75	-426 646.58
041- Opérations patrimoniales	0.00	258 955.98	146 758.81	+146 758.81
Total recettes d'ordre	759 667.33	1 156 619.16	479 779.56	-279 887.77
TOTAL	3 008 832.05	4 244 066.14	2 466 596.91	-542 235.14

5.7 LA FISCALITÉ

Taxes directes locales

L'estimation de l'évolution des bases pour 2026 est de **0.8 %** (+3.9 % en 2024 et + 1.7 % en 2025).

Le taux de fiscalité directe locale pour le foncier bâti est identique depuis 2021.

Evolution de la fiscalité selon l'état n°1259 de 2025

	2023			2024		
	Taux	Bases	Produits	Taux	Bases	Produits
TH	9.04	181 431	16 401	9.04	202 700	18 324
TFB	38.86	3 632 000	1 411 395	38.86	3 751 000	1 457 639
TFNB	70.04	116 800	81 807	70.04	116 700	81 737

	2025			2026 estimations		
	Taux	Bases	Produits	Taux	Bases	Produits
TH	9.04	191 200	17 284	9.04	192 730	17 423
TFB	38.86	4 032 000	1 566 835	38.86	4 064 256	1 579 370
TFNB	70.04	118 800	83 208	70.04	119 750	83 873

5.8 LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Avec le contexte économique et politique actuel, le budget 2026 est basé sur une DGF constante par rapport à 2025.

	2022	2023	2024	2025	2026 Estimation
Dotation Forfaitaire	361 746.00	365 551.00	371 357.00	381 620.00	381 620.00
Dotation de Solidarité Rurale	198 664.00	213 860.00	230 686.00	250 781.00	250 781.00
Dotation nationale de péréquation	69 934.00	67 271.00	66 204.00	67 354.00	67 354.00
Total	630 344.00	646 682.00	668 247.00	699 755.00	699 755.00

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement par rapport aux Recettes Réelles de Fonctionnement

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DGF/ RRF	20.2	19.4	19.0	18.1	16.0	17.68

5.9 LA DETTE

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette s'élevait à **1 051 928.58€**, répartis comme suit :

Désignation	Durée du prêt	Montant emprunté	Capital restant dû	% de l'encours	Date de fin
Groupe scolaire	20 ans	1 000 000.00	210 859.44	20	2028
Groupe scolaire – tranche 2	20 ans	850 000.00	180 309.95	17	2028
Financement des investissements	14 ans	300 000.00	57 860.40	6	2028
Salle de spectacle	25 ans	750 000.00	602 898.79	57	2044
TOTAL		2 900 000.00	1 051 928.58		

L'ensemble des emprunts sont à taux fixe.

La capacité de désendettement (= encours de la dette/épargne brut) de la commune se situe à **0.94** an, le seuil d'alerte est à 12 années.

L'annuité est constante mais avec le temps, les intérêts diminuent et le capital augmente.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital
2024	206 919.31	44 289.23	162 630.08
2025	206 919.32	37 729.86	169 189.46
2026	206 919.31	30 890.52	176 028.79

6 LES RESSOURCES HUMAINES

Effectif

43 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2025 :

- 26 fonctionnaires dont 3 agents stagiaires et 2 agents à temps partiel
- 4 contractuels sur emploi permanent dont 1 sur temps partiel
- 1 agent contractuel en remplacement d'un titulaire indisponible
- 12 agents contractuels

Catégorie	Au 31/12/2024		Au 31/12/2025	
	Effectif	ETP	Effectif	ETP
A	1	1	1	1
B	4	4	5	5
C	38	24.11	37	25.31
Total	43	29.11	43	31.31

Mouvement du personnel

Au courant de l'année 2025, nous avons eu :

- 1 mutation externe

Promotion

- 1 agent promu rédacteur par le biais de la promotion interne et titularisé en 2025
- 1 agent promu technicien par le biais de la promotion interne et mis en stage fin 2025
- 2 agents ayant bénéficié d'un avancement de grade

Répartition des agents

Catégorie	Agents titulaires			
	Homme		Femme	
	Effectif	ETP	Effectif	ETP
A	0	0	1	1
B	1	1	2	2
C	6	6	16	11.24
Total	7	7	19	14.24

Catégorie	Agents contractuels			
	Homme		Femme	
	Effectif	ETP	Effectif	ETP
A	0	0	0	0
B	0	0	2	2
C	1	0.41	14	1.42
Total	1	0.41	16	3.42

7 LE BUDGET 2026 : HYPOTHÈSES

7.1 L'ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Les taux d'imposition restent à l'identique
- Les bases locatives augmentent de + 0.8 % en 2026.
- Le dynamisme est estimé à + 0.5 %
- L'évolution de la DGF est incertaine du fait du report du vote de la loi de finances 2026, le BP est basé sur une DGF constante.
- Certaines recettes sont évaluées à la baisse du fait du projet de loi des finances, DMTO (compte 72223), TICFE (compte 73141), FCTVA (compte 744) et FDPTP (compte 74836).
- Les recettes de loyers peuvent voir une légère augmentation du fait de la location du Pavillon De Loras acquis fin 2025 avec une mise à disposition des locaux en avril 2026.

L'excédent de fonctionnement 2025 pourrait être entièrement affecté à l'investissement.

Une diminution des recettes réelles de fonctionnement d'environ 147 000 € / BP 2025 soit -3.7 %.

	BP 2025	CA 2025 estimé	Taux de réalisation	Prévision BP 2026
013 - Atténuation de charges	17 500.00	20 353.94	116.31	17 500
70 – Produits services, domaine, vente	284 700.00	298 921.97	105.00	286 600
73 – impôts et taxes	411 244.00	411 302.46	101.01	396 524
731- Fiscalité locale	1 699 071.00	1 733 867.00	102.05	1 755 771
74 – dotations et participations	1 041 495.00	1 080 096.95	103.71	1 045 305
75 – Autres produits	513 500.00	410 118.00	79.87	319 050
76 – Produits financiers	15.00	13.81	92.07	14
77 - Produits spécifiques	250.00	3 326.37	1 330.55	200
78 – dépréciations, provisions	267.00	266.76	99.91	200
Recettes réelles totales	3 968 042.00	3 958 267.26	99.75	3 821 164
Opération d'ordre	26 679.00	24 112.92	90.38	36 000
Total des recettes de l'exercice	3 994 721.00	3 982 380.18	99.69	3 857 164
Excédent reporté exercice précédent	249 042.18			0.00
Total des recettes	4 243 763.18			3 857 164

Cette diminution s'explique par la diminution importante au compte 75888, produits divers de gestion, dans le quel en 2025 étaient imputés le remboursement de l'assurance pour les travaux d'urgence suite à l'incendie de la maison 24 rue de la chapelle. A ce jour le dossier n'est pas assez avancé pour quand (2026 ou 2027) et quelle somme la commune touchera pour ce sinistre.

7.2 L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Des dépenses réelles de fonctionnement quasiment au même niveau par rapport à 2025, avec une très légère baisse estimée à 14 483 € par rapport au BP 2025 soit -0.5 %.

	BP 2025	CA 2025 estimé	Taux de réalisation	Prévision BP 2026
011 -Charges à caractère général	1 421 742.00	1 085 942.44	76.38	1 335 910
012 -Dépenses de personnel	1 458 200.00	1 312 933.30	90.04	1 468 650
014- Atténuation de produits	208 982.00	208 981.68	100.00	239 741
65 - Autres charges de gestion courante	220 480.00	192 861.93	87.47	240 820
66 - Charges financières	34 571.00	34 542.91	99.92	45 296

67 - Charges spécifiques	1 500.00			500
68 - Dotations aux provisions et dépréciation	625.00	623.76	99.80	700
Dépenses réelles de fonctionnement	3 346 100.00	2 835 886.02	84.75	3 331 617
Opérations d'ordre	897 663.18	333 020.75	37 10	361 306
023 – virement à la section investissement	530 019.18			164 041
TOTAL	4 243 763.18	3 168 906.77	74.67	3 856 964

■ **CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL :**

Ce chapitre enregistre une baisse d'environ 85 800 € par rapport au BP 2025, soit une diminution de près de 6 %. Il convient toutefois de préciser que les travaux urgents dits conservatoires réalisés sur la maison située au 24 rue de la Chapelle, à la suite de l'incendie, avaient été imputés sur ce chapitre pour un montant de 80 000 €.

Hors prise en compte de cette dépense exceptionnelle, la diminution réelle s'élève à 5 800 €, soit - 0,4 %. L'estimation a été établie avec la plus grande précision possible, en tenant compte notamment des résultats constatés en 2025.

■ **CHARGES DE PERSONNEL :**

Ces charges devraient progresser d'environ 0,7 % par rapport au BP 2025, soit une hausse estimée à 10 450 €.

Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- La prise en compte d'une hausse de 3 % du taux de la part patronale des cotisations retraite des agents titulaires affiliés à la CNRACL (Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) ;
- La mise en place d'astreintes pour un agent technique couvrant l'ensemble des week-ends, du vendredi soir au lundi matin, avec une estimation de cinq heures d'intervention par mois (heures supplémentaires incluant les temps de déplacement). Le coût annuel de ces astreintes est évalué à 8 100 €. Bien que budgétisées en 2025, leur mise en œuvre est reportée à 2026 ;
- L'obligation, à compter du 1er janvier 2026, de participer au financement de la mutuelle des agents dans le cadre d'un contrat groupe ou d'un contrat labellisé, à hauteur minimale de 15 € par agent. Cette dépense représente un coût annuel estimé à 8 100 € (45 agents × 15 € × 12 mois) ;
- Le versement des allocations chômage à un agent titulaire licencié pour inaptitude, la collectivité étant tenue d'assurer cette prise en charge, les agents titulaires n'étant pas indemnisés par France Travail.
- L'augmentation du montant des tickets restaurant, des bons cadeaux des enfants des agents pour Noël et du colis des agents.

■ **LES AUTRES CHARGES DE DÉPENSES COURANTES :**

Ces charges devraient augmenter d'environ 9,2 % par rapport au BP 2025, soit une hausse estimée à 20 340 €.

Cette évolution s'explique notamment par :

- L'anticipation du renouvellement de l'exécutif municipal à la suite des élections municipales, avec un montant d'indemnités calculé sur la base du plafond maximal autorisé, soit une prévision de 144 000 €, contre 120 400 € au BP 2025 ;
- Le passage à un abonnement en ligne pour le logiciel We-Magnus, permettant par ailleurs la suppression de certains abonnements annexes, notamment celui relatif aux convocations.

■ **ÉVOLUTION GLOBALE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement pourraient enregistrer une diminution de 0,43 % par rapport au BP 2025, soit -14 483 €. Cette évolution doit toutefois être analysée en tenant compte,

comme pour les charges à caractère général, du caractère exceptionnel des travaux urgents dits conservatoires réalisés sur la maison située au 24 rue de la Chapelle.

■ LES DÉPENSES D'AMORTISSEMENT

Les dépenses d'amortissement s'élèveraient à 361 350 €. Elles seraient en légère diminution par rapport au BP 2025, soit -1,71 %, et se répartiraient comme suit :

- 331 306 € au titre des investissements réalisés avant le 31 décembre 2025 ;
- 30 044 € correspondant aux acquisitions prévues en 2026, calculées selon le principe de l'amortissement au prorata temporis (montant estimatif).

7.3 LES RESTES À RÉALISER (RAR)

Les dépenses d'investissement restant à réaliser s'élèvent à 786 372.80 €.

Il s'agit de dépenses engagées au sens juridique non mandatées au 31/12 de l'exercice.

Détail par opération ou par article :

N° OP	Détail	Montant du RAR
131	Divers Bâtiments	1 152.00
132	Bâtiments scolaires	6 981.17
133	Mairie	5 160.00
134	Maison du patrimoine - Bibliothèque	4 992.00
151	Voirie réseaux	225 841.87
152	Electrification rurale	16 816.87
154	Aménagements de terrains	7 200.00
155	Aménagement de terrains de sport	16 478.67
157	Salle de spectacle F. Seigner	1 716.00
160	Restauration abbatiale	196 394.54
162	Salle polyvalente	2 100.00
163	Aménagement intérieur café de la mairie	1 634.00
164	Maison 2 place de la mairie	27 580.44
165	Commerce 84 rue de l'abbatiale	222 564.25
166	Maison 24 rue de la chapelle	26 316.00
167	Maison chemin des pointières	8 316.00
Compte	Opération non individualisée	15 128.99
2031	Étude schéma de défense incendie	6 412.00
2041582	Bâtiments et installations	1 093.40
20422	Sub. D'équipement Bâtiments et installations	6 000.00
2051	Concessions et droits similaires	1 440.00
2158	Autres installations, matériel et outillage tech.	183.59

Les recettes de subventions restant à percevoir s'élèvent à 600 445.26 €.

Il s'agit de recettes, et dans notre situation des subventions ou fonds de concours notifiées ET non versées au 31/12 de l'exercice.

Détail par financeurs :

Type de subvention	Montant RAR
Subvention état : DETR, DSIL, Fonds verts	403 087.26
Région	99 600.00
Département	97 758.00

→SOIT UN SOLDE DE RESTE A RÉALISER DE – 185 927.54 €

7.4 L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le niveau des dépenses d'investissement se situerait à **4 759 580 €**.

➤ Solde exécution d'investissement (déficit) :	111 653 €
➤ Restes à réaliser dépenses :	786 373 €
➤ Remboursement du capital des emprunts en cours :	176 100 €
➤ Remboursement du capital d'un nouveau prêt :	75 650 €

Principaux investissements envisagés en 2026 en € TTC (hors RAR) par opération :

OP 131	Divers bâtiments	Rénovation du logement 13 rue de la forge suite à incendie	45 000.00
		PAC pour logements Arcisse	20 000.00
		Acquisition pavillon Contamin	700 000.00
		Travaux aménagement PMR	10 000.00
OP 132	Bâtiments scolaires	Matériel informatique	10 000.00
		Végétalisation cours d'école	93 420.00
		Remplacement menuiseries maternelle	13 000.00
OP 133	Mairie	Alarme intrusion	13 500.00
OP 134	Maison du patrimoine	Alarme intrusion	11 500.00
OP 139	Locaux techniques	Alarme intrusion	7 500.00
OP 151	Voirie et réseaux	Voies rurales et voies douces	90 000.00
		Sécurisation	8 000.00
		Aménagement PMR en voirie	15 000.00
		Signalisation routière	22 000.00
		Reprise du Pont du Ver -avenant	17 000.00
OP152	Electrification rurale	Dévoisement câble ressourcerie	49 000.00
OP154	Aménagement de terrains	Aménagement paysagé entrée de ville	80 000.00
OP 157	Salle de spectacle	Alarme intrusion	9 000.00
OP 160	Abbatiale	Etude clocher, Nef et sacristie	193 350.00
OP 162	Salle Polyvalente	Alarme intrusion	8 500.00
		Acquisition de chaises	6 500.00
OP 164	Gîte et commerce	Travaux + équipements	500 000.00
OP 166	Maison 24 rue de la chapelle	MOE : APS, APD, PC, PRO, DCE/RAO/ACT	69 000.00
OP 167	Maison sentier des pointières	Travaux charpente + autres	80 000.00
OP 168	De Loras	Acquisition + frais de notaire	286 200.00
		Travaux	93 800.00
OP 169	Eclairage public	Rénovation projecteurs	4 900.00
OP 170	Autres réseaux	1 ^{ère} phase de consolidation réseau incendie	65 000.00
		Réseaux eaux pluviales	30 000.00
Opérations non individualisées		Toilettes publiques - le bourg	45 000.00
		Subvention façades	15 000.00
		Subvention aide commerces artisanats	15 000.00
		Acquisition de terrain	58 700.00
		Matériel pour les Services Techniques	10 000.00
		Conseil de quartier	15 000.00
		Cimetière – fontaine à eau	8 200.00
	Aménagement urbain (bancs, tables, poubelles) + conteneurs pour le tri sélectif	9 000.00	

	Remplacement matériel pour association	3 500.00
	Défiibrillateur, extincteurs et divers	5 500.00
	Pièges à frelons	3 000.00
	Matériel informatique à renouveler	2 000.00

7.5 L'ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recours à l'emprunt

Les projets 2026 d'acquisition des pavillons De Loras et Contamin et du bureau de tabac nécessitent le recours à un prêt. Les simulations du BP 2026 reposent sur un prêt de 1 100 000.00 euros sur 20 ans. Avec le nouveau prêt, l'encours de la dette serait théoriquement de 2 151 928.58 €. La capacité de désendettement (= encours de la dette/épargne brut) de la commune se situerait alors à **1.92** an.

Exercice		Annuité	Intérêts	Capital
2026	4 prêts en cours	206 919.31	30 890.52	176 028.79
	Nouveau prêt (estimation)	93 755.00	18 105.00	75 650.00
TOTAL		300 674.31	48 995.52	251 678.79

Type de recettes	Montant
Prêt	1 100 000
Affectation au compte 1068	1 062 500
Restes à réaliser	600 445
Subventions	270 360
FCTVA (16,404%)	220 000
Taxe d'aménagement	50 000
Vente terrain champ Bénard	194 000
Vente bâtiment en « U » IME	550 000
Amortissements	361 306
Virement de la section de fonctionnement	164 050
Dépôt et cautionnement	3 500
Opération d'ordre au 041	183 680
TOTAL RECETTES PRÉVISIONNELLES	3 759 841

7.6 CONCLUSIONS

La commune de Saint-Chef conserve une bonne **situation financière** :

- Des marges de manœuvre préservées avec un endettement faible.
- La stratégie budgétaire posée depuis le début du mandat se poursuit :
 - Maitriser les charges de fonctionnement.
 - Permettre la réalisation des actions inscrites au programme et aux différents engagements tel que le label petite cité de caractère et la convention ORT.
 - Aux défis environnementaux auxquels la commune doit répondre
- Les grandes orientations en fonctionnement :

Un maintien global projeté des principales recettes de fonctionnement (dotations, fiscalité, ...).

Les charges projetées au stade de la préparation budgétaire d'environ :

- 1,33 million d'euros pour les charges à caractère général
- 1,47 million d'euros du côté des charges de personnel
- 0,24 million d'euros pour les autres charges de gestion courante
- Les investissements programmés (dépenses d'équipement) s'élèvent à environ 3.46 millions d'euros.